



PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CERCIER

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

Présents : Patrice PRIMAULT, Sylvain BLONDON, Gaëlle LISCI, Ingrid JENNY, Favie LIZÉ, Guillaume CLERC, Lionel PRICAZ, Joachim LACROIX.

Absent excusé : Stéphanie BRUN, Adrien BILLET.

Absent : Christine SALLANSONNET, Estelle BARAT.

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Quorum : 5

Mme. Ingrid JENNY est nommée Secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- **Délibérations** :

- *** n° 2023/11/01 : VIREMENT ENTRE CHAPITRES**

Monsieur le Maire informe que lors du vote du budget 2023, la faculté donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de

chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Il précise que la prestation concernant le nouveau logiciel de gestion du périscolaire nécessite un mouvement entre chapitre.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

et après en avoir délibéré,

- **décide** d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser des virements entre chapitres (hors chapitre 12) des sections de fonctionnement et d'investissement dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, les mouvements ne devant pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Vote à l'unanimité des présents

*** n° 2023/11/02 : APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 2023-2027**

Monsieur le Maire, Patrice PRIMAULT, expose à l'assemblée :

Les Caisses d'Allocations Familiales déploient depuis 2020 de nouveaux dispositifs contractuels permettant de donner un cadre de développement des projets qu'elles financent au sein des territoires. La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale entre les collectivités et la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie (CAF), ce nouveau dispositif contractuel remplace les Contrats enfance Jeunesse (CEJ) signés jusqu'alors entre la CAF 74 et les collectivités du territoire. La CTG a pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire.

La signature de la Convention Territoriale Globale par les collectivités détenant des compétences en matière de petite enfance, enfance et/ou jeunesse et signataires d'un Contrat enfance jeunesse est indispensable à la poursuite du maintien financier apporté par la CAF 74 aux équipements et services concernés par les CEJ en cours ou récemment échus. En outre les autres communes du territoire ne bénéficiant pas à ce jour d'un Contrat enfance jeunesse ou de subventions de la CAF 74 sont invitées à signer la convention. L'objectif est d'engager une démarche fédératrice pour co-construire une vision partagée du territoire.

Dans le cadre de la démarche de la CTG menée entre la Communauté de Communes Du Pays de Cruseilles, ses communes membres : Allonzier-la-Caille, Andilly, Cercier, Cernex, Copponex, Cruseilles, Cuvat, Le Sappey, Menthonnex-en-Bornes, Saint-Blaise, Villy-le-Bouveret, Villy-le-Pelloux, Vovray-en-Bornes et la CAF, un diagnostic des dynamiques et des besoins de la population a été mené dès janvier 2023, avec le bureau d'étude ITHEA. Ce diagnostic s'est appuyé sur une étude statistique (INSEE, CAF, Pôle Emploi...) dans le but d'appréhender les besoins de la population par le biais de représentations graphiques et cartographiques, des entretiens et une enquête auprès de la population.

Des enjeux qui en sont ressortis, plusieurs thématiques sont apparues comme prioritaires pour les communes :

- La Petite Enfance : développer une offre d'accueil accessible à toutes les familles sur le territoire.
- L'Enfance : proposer une offre répondant aux besoins des familles et renforcer la coopération entre les structures
- La Jeunesse : soutenir la jeunesse du territoire notamment dans son insertion professionnelle
- La parentalité : accompagner et soutenir la parentalité en poursuivant le travail mené et en l'élargissant à d'autres familles

- Le vivre-ensemble : lutter contre l'isolement, à tout âge, sur le territoire et renforcer les solidarités intergénérationnelles

Des orientations stratégiques est sorti un plan d'actions construit sur 5 ans, 2023 – 2027 et validé par le COPIL, le 6 octobre 2023, et par le bureau communautaire le 10 octobre 2023.

Les communes : Allonzier-la-Caille, Andilly, Cercier, Cernex, Copponex, Cruseilles, Cuvat, Le Sappey, Menthonnex-en-Bornes, Saint-Blaise, Villy-le-Bouveret, Villy-le-Pelloux, Vovray-en-Bornes et la CCPC se sont engagées sur une convention globale territoriale, délibérée et approuvée en Conseil Communautaire le 24 octobre 2023, pour une durée de 5 ans, de 2023 à 2027.

Vu la délibération n°105-2023 approuvant l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles à la Convention Territoriale Globale,

Considérant le diagnostic partagé réalisé en 2023,

Considérant le plan d'actions correspondant axé autour des objectifs communs,

Considérant que la Convention Territoriale Globale constitue un véritable projet social de territoire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la Convention la Convention Territoriale Globale 2023-2027 ;
- d'autoriser le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF, pour la période 2023 – 2027.

Vote à l'unanimité des présents

- **Affaires scolaires**

Bilan du conseil d'école :

Prévision des effectifs pour la rentrée prochaine : 73 enfants (10 petites sections), sans compter l'arrivée des 12 logements au printemps 2024.

Problème récurrent concernant le ménage de l'école qui est mal fait.

Constat de problème lors de l'exercice de sécurité compte tenu qu'il n'y a qu'une seule clef et qu'elle doit rester dans la salle des maîtres (renouvellement de la demande auprès de la CCPC pour obtenir des clefs supplémentaires).

Discussion autour de la mise en place de la labélisation E3D : le projet prévoit entre autres la mise en place de composteur (compétence CCPC) : qui pour s'en occuper ? comment l'alimenter (sachant que l'apport de la cantine sera minime) ?

Logiciel de cantine : mise en route compliquée, les factures de septembre seront enfin prélevées au 17 novembre 2023.

Quotient familial :

51 enfants fréquentent régulièrement le service de restauration.

Les statistiques données par la CAF et la réalité des quotients familiaux de CERCIER étant différentes, une réunion de travail va être organisée afin de réévaluer la grille tarifaire en fonction du quotient familiale.

- **Accès Arborescence**

Les travaux sont terminés, Sylvain doit faire la réception de chantier. Mise en place de gravier au bas des escaliers jusqu'au parking. Eclairage à prévoir.

- **Urbanisme**

Déclaration préalable :

- 23A0034 : Abri de jardin – Refusé
- 23A0035 : Création d'un muret en limite de propriété - Accepté
- 23A0036 : Création piscine – Accepté
- 23A0037 : Construction d'une terrasse sur pilotis – Accepté
- 23A0038 : Installation de panneaux photovoltaïques - Accepté
- 23A0039 : Remplacement piscine – Accepté
- 23A0040 : Abri de jardin – Accepté
- 23A0041 : Installation d'un portail – Accepté
- 23A0042 : Modification menuiseries et isolation – Accepté
- 23A0043 : Installation de panneaux photovoltaïques – Accepté

Permis de construire :

- 23A0007 : Réhabilitation d'un hangar en habitation – Accepté
- 23A0008 : Réhabilitation d'un hangar en habitation – Accepté

- **Goudron Route de Bellecombe**

EUROVIA ne répond pas à la demande.

Sylvain BLONDON a rendez-vous la semaine prochaine l'entreprise ARAVIS ENROBAGE pour les devis des travaux qui seront mis au budget 2024.

Compte tenu de l'importance des travaux, il faut consulter d'autres entreprises.

- **Déneigement**

Christophe SALLAZ est le seul à avoir répondu à l'avis de consultation concernant le déneigement. Un courrier lui sera adressé pour lui confirmer son engagement auprès de la commune. Guillaume CLERC fait remarquer qu'une lame caoutchouc serait plus adaptée pour éviter la détérioration du revêtement des routes.

- **Vitesse**

Vitesse au hameau des Pratz flyer à faire, Ingrid s'en occupe.

Une habitante de Rassier, nous alerte sur la vitesse excessive des véhicules dans le hameau de Rassier, la voie est très étroite et les croisements sont difficiles, la vitesse de certains met en danger les autres usagers de la route (piétons, vélos, voitures). Elle constate également que la route est de plus en plus souvent empruntée par des poids lourds ou transports collectifs.

Elle demande que soit mis en place des installations incitant à ralentir.

De même, une habitante du hameau de Cologny se plaint de la vitesse excessive des véhicules, malgré les chicanes et les panneaux 30. La fréquentation est très importante sur la RD2. Elle demande qu'une réflexion soit engagée afin de sécuriser les habitants du hameau.

- **Dénomination des voies**

Les chemins privés doivent également être dénommés, une délibération sera de nouveau mise au vote au prochain conseil concernant le nom qui sera donné au hameau sis « chez Caillet » et celui en cours de construction sur la route du Pont Drillot.

- **Rénovation énergétique du bâtiment**

Modification de la méthode.

Patrice PRIMAULT a fait appel à un économiste qui est venu avec un architecte. Ils ont une approche différente, un devis sera établi prochainement et une réunion en conseil sera organisée en début d'année 2024.

- **Repas des aînés**

Remerciement de l'implication de tous pour l'organisation de la cérémonie du 11 novembre et pour le repas des anciens qui s'est très bien déroulé.

Fin de la séance à 21H30.

Le Maire
Patrice PRIMAULT

Le secrétaire
Ingrid JENNY



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Ingrid Jenny", written over the printed name of the secretary.